



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse



5.1 – Election de l'exécutif

Délibération n° :
DEL2024_11_03

Séance du 4 novembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre
et le 4 novembre,
à 20 heures, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué le 25 octobre 2024, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la Présidence de Louis BONNET, Maire.

**Objet : Election d'un adjoint sur poste vacant – Election du
5^{ème} adjoint****Rapporteur : Louis BONNET, Maire**

Présents : M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT et M. Jean-Philippe ACHARD, adjoints ; Mme Christine JACQUES, M. Vincent FLEGON et M. Patrick LECOQ, conseillers délégués ; M. Georges MICHEL, , Mme Cécile DEMENKOFF, Mme Amandine APPLANAT, Mme Elodie BOFFELLI, M. Julien BREMOND, Mme Angéline LEROUX, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR, M. Patrick ZAMBELLI, Mme Aurélia PISANI, M. Franck PETIT, Mme Yvonne VIRDIS et M. Claude COMMERES, conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir : Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE à M René CECCHETTO.

Excusé : M. Bruno GANDON

Absente : Mme Eve GALLAS

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte, le rapporteur expose à l'Assemblée :

Suite au décès de Marie-Hélène MOREL, le dimanche 20 octobre 2024, le poste d'adjointe qu'elle occupait est vacant.

Conformément à l'article L. 2122-14 du CGCT, le conseil municipal doit procéder à l'élection de sa remplaçant dans un délai de 15 jours à compter de la vacance.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du CGCT (scrutin secret et majorité absolue)

Il est proposé au conseil d'élire la nouvelle adjointe parmi les candidates déclarées.

Seule Mme Cécile DEMENKOFF est candidate.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Nombre de votants : 27

Suffrages blancs et/ou nuls : 7

Suffrages exprimés en faveur de Mme Cécile DEMENKOFF : 19

Suffrage exprimé en faveur de Mme Maria DUFOUR : 1

Mme Cécile DEMENKOFF est élue au poste de 5^{ème} adjointe et est immédiatement installée.

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Secrétaire de Séance,



Christine JACQUES

Le Maire

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.